

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il est créé, au sein de la Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise un Stage National en Techniques Documentaires en abrégé « SNTD »

ARTICLE 2 : Le Stage National en Techniques Documentaires est destiné au personnel exerçant dans un service d'archives, de bibliothèque et de documentation de l'administration publique, parapublique et des collectivités locales.

ARTICLE 3 : Le Stage National en Techniques Documentaires vise les spécialités ci-après : Archives,- Bibliothèque,- Documentation.

ARTICLE 4 : Le Stage National en Techniques Documentaires, d'une durée de deux (2) mois, est dispensé par des conservateurs, des ingénieurs-documentalistes qui peuvent être assistés par des archivistes, bibliothécaires et des documentalistes.

ARTICLE 5 : La formation en techniques documentaires, pour chaque spécialité, comprend des cours théoriques et pratiques.

Elle assure le fonctionnement régulier des services documentaires, l'établissement et l'application des normes en matière de documentation sur l'ensemble du territoire national.

ARTICLE 6 : Le programme de formation par spécialité est défini dans le règlement intérieur du stage.

ARTICLE 7 : Le SNTD est placé sous le contrôle technique et pédagogique de la Direction Générale des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise.

ARTICLE 8 : Le SNTD est sanctionné par une attestation de stage signé par le Directeur Général des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise.

ARTICLE 9 : Une Décision du Secrétaire Général du Gouvernement fixe pour chaque année, sur proposition du Directeur Général des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et de la Documentation Gabonaise les sessions, le nombre de stagiaires ainsi que les modalités de participation.

ARTICLE 10 : Le présent Arrêté, qui prend effet à partir de sa date de signature, sera enregistré et publié dans le journal Officiel de la République Gabonaise.

Fait à Libreville, le

23 MAI 2001

Jean - François NTOUMÉ - EMANE

